

1) **Par qui le programme « Vendanges » est-il organisé ?**

Le programme Vendanges est organisé et pris en charge par la Fédération France-Québec Francophonie (FFQ-F), qui est jumelle de Québec-France, chacune de ces associations ayant des régionales dans les différentes régions de son pays.

2) **Depuis quand ce programme existe-t-il ?**

Ce programme existe depuis près de 40 ans.

3) **Quelle est la mission de ce programme ?**

- Offrir à de jeunes Québécois une occasion de découvrir la cueillette du raisin au sein d'une équipe de vendangeurs, dans un domaine viticole en France - en Bourgogne, en Champagne ou en Bordelais. Favoriser les échanges entre la France et le Québec, et promouvoir, chez les jeunes, l'expérience du travail saisonnier à l'étranger, dans une atmosphère internationale conviviale.

Notez que cette expérience unique dans un vignoble français, bien que rémunérée, ne vous permettra pas de financer votre voyage et de vivre en Europe, mais doit être plutôt considérée comme une expérience enrichissante sur le plan personnel et peut-être professionnel.

4) **Quelles sont les conditions pour participer ?**

Être âgé entre 18 et 35 ans, être citoyen canadien résidant au Québec, être en bonne forme physique.

Avoir un passeport valide pour le voyage (prévoir le délai pour l'obtenir si ce n'est pas le cas) et détenir un PVT si vous avez l'intention de rester plus de 3 mois dans le pays.

5) **Quels visas sont nécessaires ?**

- Si séjour de moins de 3 mois : aucun visa
- Si séjour de plus de 3 mois : PVT ou autre visa

6) **Combien de temps durent les vendanges ?**

De 7 à 15 jours complets suivant le vignoble et la météorologie.

7) **Peut-on prolonger les vendanges plusieurs semaines ?**

Non, car les vendanges n'ont lieu que sur un seul Domaine. Il est très difficile de prévoir des vendanges sur 2 Domaines ou 2 vignobles car souvent les périodes de récolte sont dans la même période. De plus, ce serait difficile physiquement.

8) **À quelles dates ont lieu les vendanges ?**

Il est difficile de prévoir précisément la date de début des vendanges, car celle-ci varie en fonction de la région et de la maturité du raisin, donc des conditions météorologiques. La date se précise à mesure qu'on en approche. Dans les trois régions, d'une manière générale, entre début septembre et mi-octobre.

9) **Quand doit-on prévoir d'être sur place ?**

Il faut être à même de commencer les vendanges le jour où elles débutent, donc si possible se trouver dans la région quelques jours avant et arriver la veille au minimum.

10) **Doit-on prévoir une assurance ?**

Bien sûr. Le vendangeur doit contracter une assurance maladie et responsabilité civile.

11) **Quels frais sont à la charge du vendangeur ?**

- Des frais de dossier de 100 Euros (environ 150 CAN\$) payables à l'inscription par carte bancaire par le biais d'un site sécurisé.
- Le billet d'avion vers l'aéroport le plus proche + le transport vers le domaine viticole.
- L'assurance maladie et responsabilité civile/dommage aux tiers.
- Autres frais (sorties, activités) sur place, en dehors des repas pris sur le domaine.

12) **Qu'en est-il de l'hébergement et la restauration ?**

Le domaine viticole vous fournit l'hébergement et trois repas /jour, et vous précise les conditions (comprises ou loyer modique).

13) **Comment s'inscrit-on ?**

Un formulaire d'inscription va vous être adressé avec les instructions pour procéder aux frais d'inscription.

14) **Combien d'heures comprend une journée de vendanges ?**

En général 8h/jour. En cas de pluie assez importante, la cueillette est interrompue, ce qui peut prolonger la durée des travaux.

Il est possible de sortir et visiter en soirée après le travail, mais une bonne nuit est importante pour la récupération physique.

15) **Serai-je rémunéré(e) et quelle sera la rémunération ?**

Bien sûr, vous serez rémunéré(e). La rémunération se fait en Euros et est basée sur un salaire d'environ 10 €/heure.